

RÈGLES DANS L'AUTOBUS



Avant l'arrivée de l'autobus: se présenter au point d'embarquement **5 minutes** avant l'arrivée de l'autobus; respecter le bien d'autrui; se tenir dans un endroit sécuritaire (trottoir, accotement, entrée de cour, etc.) sans se bousculer; attendre que l'autobus soit complètement arrêté et que la porte soit ouverte avant d'y monter; traverser la rue au signal du chauffeur ou de la chauffeuse d'autobus

Pour monter dans l'autobus: se placer en file; laisser monter les plus petits d'abord et les aider au besoin; monter sans se bousculer en se tenant à la rampe

À bord de l'autobus: respecter le chauffeur ou la chauffeuse d'autobus qui est responsable d'assurer la sécurité et le bien-être des élèves; se rendre à un siège et y demeurer assis ou assise jusqu'à destination; veiller à ne pas obstruer l'allée centrale; adopter un comportement social convenable; parler discrètement et s'abstenir de diffuser de la musique; ne pas manger ni jeter des rebuts à l'intérieur ou à l'extérieur de l'autobus; se garder d'ouvrir les fenêtres ou la porte de secours sans la permission du chauffeur ou de la chauffeuse d'autobus et de toucher à de l'équipement ou des mécanismes relatifs à l'autobus, quels qu'ils soient; utiliser la porte de secours en cas d'urgence seulement; s'abstenir de sortir la tête ou les bras par les fenêtres

À la descente de l'autobus : se lever de son siège seulement lorsque l'autobus s'est immobilisé et que la porte soit ouverte

Après être descendu de l'autobus : se tenir à distance, attendre que l'autobus soit reparti et marcher sur le trottoir ou, le cas échéant, le long de la route; s'il faut traverser la chaussée se tenir suffisamment à l'avant de l'autobus pour bien voir le chauffeur ou la chauffeuse; attendre le signal du chauffeur ou de la chauffeuse avant de s'engager dans la rue, sans courir; regarder à droite et à gauche avant de traverser la route prudemment. **Il ne faut JAMAIS circuler derrière l'autobus ni s'accrocher aux pare-chocs.**

Il est permis aux élèves de transporter des patins et autres articles de petites tailles à la condition que ces articles soient dans des sacs et gardés sur leurs genoux. **Sont formellement interdits: instruments de musique, skis, bâtons de ski et de hockey, planches à roulettes et tout autre gros objet.**

Les mauvais comportements peuvent résulter en la suppression du droit d'usage. L'élève devra rencontrer la direction de l'école, peut être avec les parents. En cas de dommages seront payés par les parents de l'élève.